

Les maisons de jeunes au Québec



État de développement
et perspectives de soutien
et de financement

Québec 

Les **maisons** de **jeunes** au **Québec**



État de développement
et perspectives de soutien
et de financement

Novembre 2002

Santé
et Services sociaux

Québec 

Membres du groupe de travail sur les maisons de jeunes

Ivo Di Piazza

Président
Directeur général, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Céline Morin

Coordonnatrice du Regroupement des maisons de jeunes du Québec

Annie Desrosiers

Coordonnatrice intérimaire du Regroupement des maisons de jeunes du Québec

Louise Lavoie

Coordonnatrice de la maison de jeunes Le Trait d'union de Victoriaville

David Brash

Coordonnateur de la maison de jeunes de Maria

René Dumont

Service de soutien au réseau de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Dominique Gagnon

Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Normand Gosselin

Service des activités communautaires
Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des activités communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux

Christian Lapierre

Service de l'enfance, de la jeunesse et de la famille
Direction de la jeunesse, des personnes toxicomanes et de la santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux

Mise en page :

Céline Fréchette et Sonia Jean, ministère de la Santé et des Services sociaux

Édition produite par :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour obtenir un autre exemplaire de ce document, faire parvenir votre commande :

Par télécopieur : (418) 644-4574
Par courriel : communication@msss.gouv.qc.ca
Ou par la poste : Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des communications
1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada, 2002

ISBN 2-550-40083-6

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec

Message du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux,
à la Protection de la jeunesse et à la Prévention



Je suis heureux de rendre public ce rapport intitulé *Les maisons de jeunes au Québec : État du développement et perspectives de soutien et de financement*. Il s'agit là du fruit d'une démarche amorcée à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000. Les conclusions d'un premier groupe de travail avaient alors permis de suggérer des actions susceptibles de mieux répondre aux besoins des jeunes par la consolidation et le développement du réseau des maisons de jeunes. Par la suite, un second mandat visant à poursuivre ces travaux fut à nouveau confié à ce groupe de travail.

Des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des régies régionales, des CLSC, du Regroupement des maisons de jeunes du Québec ainsi que des représentants des autres maisons de jeunes ont ainsi travaillé à décrire la mission des maisons de jeunes et à identifier les éléments qui contribuent à leur reconnaissance et à leur développement au Québec.

La démarche de ce groupe a notamment permis de rappeler l'importance de la contribution des maisons de jeunes au regard de la promotion de la santé et de la prévention des problèmes sociaux et de santé. Plus de 120 000 jeunes profitent incidemment chaque année des activités diverses offertes par ces maisons. À une étape cruciale de leur vie, ces jeunes de 12 à 18 ans ont ainsi la possibilité de prendre des responsabilités, de s'engager dans des projets intéressants, de pratiquer des activités culturelles, éducatives et sportives et de prendre part à des activités de promotion de la santé.

Je remercie donc les membres du groupe de travail pour ce précieux document. Je peux les assurer que la connaissance approfondie du rôle et de la mission de ces organismes, de l'état de leurs rapports avec le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des perspectives de développement est de nature à inspirer les décisions qui assureront un meilleur avenir aux maisons de jeunes au Québec.

Le ministre délégué,

Roger Bertrand

Monsieur le ministre,

À la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse qui s'est tenu en février 2000, une démarche s'amorçait afin de déterminer des orientations quant à la consolidation et au développement des maisons de jeunes. Il me fait plaisir de vous remettre le résultat de cette démarche, qui permet de mettre en lumière le rôle des maisons des jeunes au regard de la promotion de la santé et de la prévention des problèmes de santé.

La richesse du présent rapport est due en grande partie à la participation de représentants des divers milieux intéressés aux activités du groupe de travail. La mise en commun des connaissances et des réalités de chacun a permis de dresser un portrait juste et complet des maisons des jeunes. Je tiens à remercier chaleureusement toutes ces personnes.

Finalement, ce document permettra, je l'espère, d'insuffler encore plus de dynamisme aux responsables des maisons de jeunes, en venant soutenir leurs actions auprès du millier de jeunes québécois susceptibles de bénéficier de la présence d'adultes avec qui ils ont des liens significatifs et d'un milieu de vie que nous voulons à leur image.

Le président du groupe de travail sur les maisons de jeunes,

Ivo Di Piazza

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
DÉMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL	1
COLLECTE DES INFORMATIONS	2
RÔLE ET MISSION DES MAISONS DE JEUNES	5
LES MAISONS DE JEUNES : UN MILIEU DE VIE	5
LES MAISONS DE JEUNES AU QUÉBEC	6
<i>Une approche globale</i>	6
<i>Un projet éducatif et de participation sociale</i>	7
<i>Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté</i>	7
<i>Des organismes de défense et de promotion des droits</i>	7
<i>Un lieu d'appartenance et une présence active dans la communauté</i>	8
<i>Un lieu de promotion de la santé et du bien-être</i>	8
<i>Le Regroupement des maisons de jeunes du Québec</i>	10
COLLABORATION ENTRE LES MAISONS DE JEUNES ET LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	11
<i>La collaboration entre les maisons de jeunes et les régions régionales</i>	11
<i>La collaboration entre les maisons de jeunes et les CLSC</i>	12
<i>La collaboration entre les maisons de jeunes et les centres jeunesse</i>	12
<i>Autres collaborations</i>	13
<i>Recommandations</i>	13
CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES MAISONS DE JEUNES AU QUÉBEC	15
LE FINANCEMENT ÉQUITABLE DES MAISONS DE JEUNES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC	15
<i>Recommandations</i>	18
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)	19
<i>La participation financière du milieu</i>	19
<i>Recommandation</i>	20
<i>La situation actuelle des maisons de jeunes : impact du sous-financement, conditions de travail et formation</i>	20
<i>Recommandations</i>	23
<i>Les points de service</i>	24
<i>Recommandation</i>	24
<i>La reddition de comptes</i>	24
<i>Recommandation</i>	24
CONCLUSION	25
ANNEXES	27
THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DES MAISONS DE JEUNES EN MONTÉRÉGIE	29
AXES D'INTERVENTION DANS LES MAISONS DE JEUNES	31
CADRE DE FINANCEMENT DES MAISONS DE JEUNES	33
INITIATIVES ET PROJETS INNOVATEURS DANS LES MAISONS DE JEUNES	35
CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES MAISONS DE JEUNES	37
INVENTAIRE DES TÂCHES À RÉALISER DANS UNE MAISON DE JEUNES	41
PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DES CLUBS SOCIAUX	45
BIBLIOGRAPHIE	47

INTRODUCTION

En février 2000 se tenait le *Sommet du Québec et de la jeunesse*. À l'occasion des travaux préparatoires à cet événement, le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air, confiait à un groupe de travail le mandat de décrire la mission des maisons de jeunes et de faire état du développement, de la reconnaissance et du soutien qu'apporte actuellement le ministère de la Santé et des Services sociaux aux maisons de jeunes du Québec. Pour ce faire, le ministre délégué a interpellé des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des régies régionales, des CLSC, du Regroupement des maisons de jeunes du Québec ainsi que de maisons de jeunes non membres du regroupement.

Afin de remplir adéquatement les tâches inhérentes au mandat qui leur était confié, les membres du groupe de travail ont abordé les points suivants : le rôle et la mission des maisons de jeunes quant au soutien au développement et à l'adaptation sociale des jeunes, la répartition territoriale, les modalités de développement et de consolidation des maisons de jeunes ainsi que le financement de base qui leur est accordé.

Au moment où le groupe de travail entreprenait sa démarche de réflexion, 270 maisons de jeunes étaient reconnues et subventionnées dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

DÉMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL

Les membres du groupe de travail se sont réunis à quelques reprises au cours des mois de janvier et février 2000. Les réflexions issues de ces rencontres ont mené à la production d'un premier rapport dans lequel étaient présentées des recommandations sur les formes d'interventions à mettre en place afin de répondre aux besoins des jeunes et sur les scénarios de financement susceptibles d'assurer la consolidation et le développement du réseau des maisons de jeunes.

Suivant le dépôt de ce rapport, le ministre délégué engageait un montant de trois millions de dollars dans le but de consolider le financement de base des maisons de jeunes subventionnées dans le cadre du PSOC. Ces ressources supplémentaires ont également permis à quinze nouvelles maisons de jeunes de recevoir une première aide financière.

Lors de l'annonce du financement additionnel, le ministre délégué demanda au groupe de travail de poursuivre ses travaux afin de dégager des orientations générales quant à la consolidation et au développement des maisons de jeunes au Québec. Les activités du groupe de travail se sont poursuivies jusqu'à l'hiver 2002.

COLLECTE DES INFORMATIONS

Pour mener à bien ses travaux, le groupe de travail entreprit une collecte des informations auprès des responsables du dossier jeunesse dans les régies régionales, d'une part, et des représentants des maisons de jeunes, d'autre part. Les données reçues ont permis de dresser un portrait plus précis de la réalité et des problèmes auxquels doivent faire face les maisons de jeunes.

Collecte de données auprès des régies régionales

L'administration du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est assurée par des représentants des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec.

La gestion du PSOC implique généralement la participation d'un professionnel responsable du suivi auprès des organismes communautaires de la région ainsi que celle d'un responsable des dossiers touchant la jeunesse. Ajoutons que ce processus administratif se fait en collaboration avec les coordonnateurs et responsables des maisons de jeunes de chaque région.

Ces personnes constituent une source incontournable d'informations en raison de leur connaissance et de leur expertise des maisons de jeunes. Dans ce contexte, les membres du groupe de travail ont jugé indispensable de les consulter.

Les représentants du réseau de la santé et des services sociaux ont mis au point un instrument de collecte comportant deux volets :

- le tableau quantitatif a été préparé à partir des informations contenues dans les demandes de financement du PSOC qu'ont fait parvenir les maisons de jeunes ;
- un court questionnaire qualitatif a permis d'obtenir plus de détails sur l'appréciation des représentants régionaux quant à la contribution des maisons de jeunes. Les éléments de réponse ont mis en évidence des pistes de réflexion sur le développement et la consolidation des maisons de jeunes.

Seize régies régionales ont répondu positivement à l'appel lancé par le groupe de travail. Nous tenons ici à les remercier pour cet apport essentiel à la démarche.

Collecte de données auprès des maisons de jeunes

Les responsables des maisons de jeunes disposent d'informations permettant de décrire de façon plus précise la réalité de ces maisons. Le Regroupement des maisons de jeunes du Québec a consulté ses membres répartis dans quinze régions du Québec ainsi que deux tables régionales de maisons de jeunes non membres du regroupement.

Les coordonnateurs de 93 maisons de jeunes ont répondu à l'appel. Nous les remercions pour cette participation fort importante. Nous tenons également à remercier les représentants du Regroupement des maisons de jeunes du Québec pour la collecte et le traitement de ces données.

Plus de 121 maisons de jeunes sont membres du Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Cet organisme joue un rôle important pour la reconnaissance et la promotion du « projet maison de jeunes », et ce, à travers le Québec. Grâce à ses services d'information, de documentation, de représentation et de formation adaptée, le Regroupement répond depuis plus de vingt ans aux besoins des jeunes issus de différents milieux.

RÔLE ET MISSION DES MAISONS DE JEUNES

LES MAISONS DE JEUNES : UN MILIEU DE VIE

Afin de favoriser l'équité du financement de base accordé dans le cadre du PSOC, le ministère de la Santé et des Services sociaux a introduit, en 1994, une typologie qui regroupe cinq principales stratégies d'intervention :

- aide et entraide ;
- milieux de vie ;
- défense des droits ;
- hébergement communautaire ;
- regroupements régionaux.

Dès lors, le financement de base des organismes communautaires reconnus est déterminé suivant la stratégie d'intervention qu'ils privilégient.

Dans la typologie proposée, la structure et la dynamique des maisons de jeunes correspondent aux organismes du type **milieux de vie et de soutien dans la communauté** :

Un milieu de vie se définit comme étant un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action. Ces caractéristiques trouvent leur prolongement dans des activités qui, bien que très diversifiées, peuvent être regroupées ainsi : des services de soutien individuel et collectif, des activités éducatives, des actions collectives ainsi que des activités promotionnelles et préventives. Ce sont des organismes au service d'une communauté ciblée qui ne rejoint pas uniquement des personnes en difficulté mais des groupes de personnes ayant des caractéristiques communes. Ces organismes disposent d'un local pour l'accueil des personnes. Par ailleurs, certains interviennent en plus dans le milieu de vie naturel des communautés qu'ils desservent.¹

De façon plus spécifique, les maisons de jeunes se définissent comme « [...] des associations de jeunes et d'adultes qui se sont donné la mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontres animées où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens et citoyennes critiques, actifs et responsables² ». Elles constituent des lieux où se développent des relations d'entraide dans un contexte d'encadrement par des adultes significatifs.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, brochure : *Programme de soutien aux organismes communautaires 2000-2001*, Québec, gouvernement du Québec, p.14

² Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*, 1997.

LES MAISONS DE JEUNES AU QUÉBEC

Selon les données tirées des demandes de subventions du PSOC 1999-2000, on peut estimer qu'une maison de jeunes rejoint en moyenne 350 jeunes par année, et ce, de façon régulière ou occasionnelle. À l'échelle du Québec, les maisons de jeunes actuellement subventionnées sont des lieux d'animation, d'intervention et de rencontres pour plus de 120 000 jeunes, 1 300 animateurs et animatrices, 8 000 parents et 6 600 bénévoles.

On estime qu'elles peuvent rejoindre jusqu'à 20 % de l'ensemble des jeunes âgés de 12 à 18 ans dans les grands centres urbains, comparativement à 80 % des jeunes de la même catégorie d'âge dans les régions. Ces proportions varient en fonction des types d'organisation de services de quartiers et des activités de travail de rue mis en place pour répondre à une variété de besoins.

UNE APPROCHE GLOBALE

« Les maisons de jeunes sont polyvalentes. Elles interviennent, non pas sur une problématique en particulier, mais sur l'ensemble des conditions de vie des personnes qu'elles rejoignent. Leur approche « globale » refuse de découper la réalité des personnes en mille et une problématiques isolées les unes des autres.

Cette approche favorise une intervention sur toutes les facettes de la vie, misant sur ce que les personnes perçoivent individuellement et collectivement de leur situation et de leurs expériences. Considérés souvent comme isolés et personnels, dans un premier temps, les problèmes identifiés commencent, à travers leur mise en commun, à prendre une dimension plus sociale. Des questions surgissent quant à leurs origines et leurs causes. C'est ce qu'on appelle " partir du vécu ".

Cette approche permet aux personnes de consolider leur estime d'elles-mêmes, en leur apprenant à s'affirmer et à oser exprimer leurs besoins et leurs désirs, en suscitant une prise de conscience et en développant leur solidarité autour de problèmes communs ou de projets collectifs. Les maisons de jeunes font confiance aux personnes. Les animateurs et animatrices croient que toutes, malgré leurs difficultés, portent un potentiel de changement qui peut croître avec le soutien nécessaire. Ensemble, elles peuvent trouver les moyens de s'exprimer et d'agir, de reprendre le contrôle de leur santé, de leur bien-être, de leur indépendance financière, de leurs relations sociales³ ».

³ L'R des centres de femmes du Québec et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *Cadre de référence pour le financement des milieux de vie : Les centres de femmes et les maisons de jeunes*, avril 1998.

UN PROJET ÉDUCATIF ET DE PARTICIPATION SOCIALE

Le projet éducatif inhérent à la mission des maisons de jeunes convie ceux-ci à de multiples activités de prévention et de promotion de la santé et du bien-être, à des actions collectives et à la vie associative. Ces activités leur permettent de développer un esprit critique et d'acquérir de nombreuses expériences. L'intervention mise sur le potentiel des individus afin de développer chez les jeunes des aptitudes et des stratégies qui leur permettront d'orienter leurs conditions de vie.

Ainsi, les jeunes acquièrent des connaissances et partagent sur des thématiques⁴ aussi variées que la santé, la sexualité, l'économie, les droits, les relations entre les hommes et les femmes, et ce, au cours d'activités telles que des ateliers, des dîners communautaires, des « soupers-discussion », des jeux de rôles et des groupes d'échanges.

UN LIEU D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté représente un acquis essentiel à la vie en société, à la compréhension des événements et de notre environnement. C'est en conviant les jeunes à participer activement à des actions collectives, à la gestion quotidienne et à la vie associative que les maisons de jeunes stimulent le développement de citoyens actifs et intéressés.

Au-delà de l'apprentissage de la citoyenneté, la vie associative entraîne une prise de conscience et un positionnement des jeunes quant aux préoccupations sociales.⁵ La mobilisation qui s'ensuit mène à des actions collectives assurant une présence accrue des jeunes au cœur de la vie sociale. La citoyenneté implique aussi la prise de responsabilités, une connaissance effective de ses droits et la capacité de les défendre lorsqu'ils ne sont pas respectés.

DES ORGANISMES DE DÉFENSE ET DE PROMOTION DES DROITS

Afin de s'assurer que leurs actions aient un impact sur le développement social, les maisons de jeunes offrent des séances d'information, publient des guides pédagogiques et revendiquent certains changements législatifs.

⁴ Pour plus de détails, consulter l'annexe 1.

⁵ Par préoccupations sociales nous entendons, entre autres : les inégalités sociales fondées sur l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, les handicaps, l'exploitation économique et le statut social.

UN LIEU D'APPARTENANCE ET UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA COMMUNAUTÉ

Les jeunes qui frappent à la porte d'une maison de jeunes sont accueillis dans un lieu chaleureux, une maison, où ils trouvent un soutien, une entraide et des moyens pour agir ou pour réaliser des projets. Pas de salle d'attente, pas de rendez-vous, mais un accueil simple et cordial. C'est un lieu familial, un deuxième chez-soi. Un lieu où il fait bon venir, parfois juste pour dire bonjour en passant et en profiter pour piquer une petite « jase ». Les heures d'ouverture tiennent compte des modes de vie des gens qu'on veut rejoindre : les maisons de jeunes ouvrent leurs portes après les heures scolaires ainsi que les fins de semaine. L'organisation physique des lieux est aussi un facteur qui facilite l'accès : les « milieux de vie » reproduisent souvent l'aménagement d'une maison où le salon, la cuisine et la salle de jeux occupent une place prépondérante⁶.

Généralement situées dans l'environnement immédiat des jeunes, ces maisons constituent des lieux d'appartenance, de rassemblement, de mobilisation, de soutien et d'entraide. En outre, elles sont des carrefours d'échange et de réflexion sur la vie des jeunes d'aujourd'hui.

La présence des maisons de jeunes au sein des comités d'action stratégiques et leur implication auprès d'instances de concertation témoignent de leur dynamisme et de leur intégration dans le milieu.

Les axes de travail ou d'intervention sont nombreux et extrêmement diversifiés puisqu'ils sont adaptés aux communautés ainsi qu'aux jeunes qui fréquentent ces maisons. De la promotion des droits des jeunes au développement de saines habitudes de vie en passant par la participation à des activités de loisir et l'aide aux personnes âgées, leurs interventions⁷ entraînent une reconnaissance et un soutien grandissant de la part des milieux où elles sont présentes.

UN LIEU DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

La participation sociale, la prévention et la promotion de la santé sont des fondements de la mission des maisons de jeunes. La présence d'une maison de jeunes assure souvent l'accessibilité à des services et à des programmes visant à soutenir les jeunes dans leurs difficultés et à favoriser leur participation sociale. Le nombre considérable de jeunes qui les fréquentent, l'approche utilisée ainsi que leur accessibilité font de ces maisons des lieux privilégiés de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé et du bien-être.

⁶ L'R des centres de femmes du Québec et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *Cadre de référence pour financement des milieux de vie : Les centres de femmes et les maisons de jeunes*, avril 1998.

⁷ Pour plus de détails, consulter l'annexe 2.

À ce titre, les maisons de jeunes constituent des partenaires importants qui collaborent avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'avec d'autres organismes communautaires.

D'emblée, l'analyse de la programmation des activités d'une maison de jeunes révèle la prépondérance du volet récréatif. Néanmoins, un examen plus poussé permet de constater qu'à l'occasion de ces activités, les animateurs informent et sensibilisent les jeunes.

L'approche « globale » inhérente à la mission des maisons de jeunes fait en sorte que les aspects de prévention et de promotion de la santé et du bien-être s'imbriquent à l'intérieur d'une programmation diversifiée touchant tous les volets⁸ de la réalité des jeunes :

« [...] nous constatons que les maisons de jeunes réalisent des activités de promotion qui touchent l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes, et pour ce faire, se centrent sur la participation des jeunes à des comités et à des activités récréatives et culturelles. Les activités occupationnelles sont vues comme des moyens plutôt que des objectifs d'action pour responsabiliser les jeunes dans leur temps de loisirs. Il s'agit donc de loisirs de participation et de responsabilisation plutôt que de loisirs de consommation.

Également, il apparaît que les maisons de jeunes agissent en prévention pour contrer ou diminuer des problèmes de santé (tabagisme, toxicomanie, nutrition, sexualité, violence, santé mentale, suicide, etc.). Elles se centrent sur des activités thématiques, des conférences ou des groupes de discussion mais aussi sur l'accompagnement, l'aide, le soutien, la référence et le suivi individuel des jeunes.

En raison de la participation volontaire des jeunes, les activités thématiques incluant les conférences et les groupes de discussion sont souvent des activités ponctuelles. La continuité des interventions se concrétise plutôt par la présence des animateurs et l'accompagnement des jeunes. Cet accompagnement n'est pas de nature curative mais plutôt une " démarche qui s'inscrit dans le prolongement du travail des maisons de jeunes soit par la prise en charge par les jeunes du sens et de la direction de leur vie "

[...] Ainsi, des 25 heures d'accès par semaine pour les jeunes, nous estimons que 56 % du temps consacré a trait à la promotion de la santé, centré sur la participation des jeunes à des comités et à des activités récréatives et culturelles. Tandis que 44 % du temps consacré aux autres activités est davantage de nature préventive (ex. : tabagisme, sexualité, suicide, violence, etc.). Ces activités de prévention sont cependant variables

⁸ Pour plus de détails, consulter l'annexe 1.

d'une maison de jeunes à une autre. Elles peuvent varier entre 12 % et 93 % de l'ensemble des activités des maisons».⁹

L'ensemble des informations précédentes confirme le rôle et la pertinence des maisons de jeunes en matière de santé et de services sociaux. Par son aide et son soutien financier, le MSSS reconnaît les maisons de jeunes depuis plusieurs années pour la valeur inestimable de leur travail en prévention et en promotion de la santé et du bien-être. Ces organismes communautaires issus du milieu portent une mission unique en son genre et fonctionnent selon des pratiques démocratiques qui se doivent d'être reconnues et respectées par l'ensemble des acteurs sociaux et gouvernementaux.

LE REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC

Au cours de ses vingt ans d'existence, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec a développé une solide expertise dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé auprès des jeunes. Grâce à ses services d'information, de documentation, de représentation et de formation, le Regroupement continue de répondre aux besoins des jeunes issus de différents milieux.

⁹ Viens, Christian, *Les maisons de jeunes de la Montérégie : description et analyse des pratiques*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 1998, p. 12.

COLLABORATION ENTRE LES MAISONS DE JEUNES ET LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Grâce aux données obtenues auprès des maisons de jeunes, nous avons la possibilité de dresser un portrait plus précis des formes que prend la collaboration entre ces organismes et le réseau de la santé et des services sociaux.

LA COLLABORATION ENTRE LES MAISONS DE JEUNES ET LES RÉGIES RÉGIONALES

- Projets de prévention et de promotion de la santé concernant les jeunes et leur famille dont voici quelques exemples : MTS et relations amoureuses chez les jeunes, rencontres informatives sur le programme « Ça vient de s'éteindre », répit familial organisé et supervisé par une maison de jeunes, comité Lutte au tabagisme, comité de planning des naissances.
- Prêt de matériel (documents portant sur la prévention du tabagisme et de la toxicomanie).
- Échange d'informations.
- Représentation des organismes communautaires au conseil d'administration des régies régionales.
- Participation à des comités d'experts (santé mentale, travail de rue, équipe MTS-sida, toxicomanie).
- Formations offertes aux animateurs dans les maisons de jeunes.

Les représentants régionaux estiment que la présence des maisons de jeunes est essentielle en région puisqu'elles y sont fréquemment les seuls organismes communautaires s'adressant aux jeunes de 12 à 17 ans. En somme, ces maisons représentent un concept qui demeure actuel et qui répond aux besoins exprimés par de nombreux jeunes.

Un autre constat majeur a trait à la connaissance et à la reconnaissance de la contribution des maisons de jeunes au développement et à la participation sociale des jeunes. La mission de ces maisons est encore trop souvent associée aux loisirs et aux activités récréatives alors que les analyses qui en sont faites démontrent leur impact sur la santé et le bien-être des jeunes qui participent à leurs activités.

Enfin, la sensibilisation, la prévention et la promotion de la santé et du bien-être constituent des fondements de la mission des maisons de jeunes.

Conséquemment, les régies régionales devraient s'assurer de la présence d'activités visant la prévention et la promotion de la santé et du bien-être, et ce, dans l'ensemble des maisons de jeunes du Québec.

LA COLLABORATION ENTRE LES MAISONS DE JEUNES ET LES CLSC

Selon les données reçues par le Regroupement, 90 % des maisons de jeunes travaillent en collaboration avec le CLSC de leur territoire.

- Conseils pratiques, soutien moral et technique, échange d'informations entre les intervenants et les animateurs.
- Participation de l'organisateur communautaire qui agit comme personne-ressource pour animer les assemblées générales des maisons de jeunes, offrir soutien et conseils et parfois siéger au conseil d'administration de la maison de jeune.
- Prêt et don de matériel (ex. : condoms, tables et chaises, etc.), utilisation du matériel (ex. : photocopieur, télécopieur, salle de réunion, etc.).
- Formations offertes aux employés et aux jeunes des maisons de jeunes.
- Projets communs de prévention et de promotion de la santé concernant les jeunes et leur famille (information et sensibilisation) dont voici quelques exemples : animation commune du programme « Ça vient de s'éteindre » (programme visant la réduction du tabagisme chez les jeunes), organisation d'activités lors de la semaine de prévention des toxicomanies, coanimation en milieu scolaire portant sur des thématiques précises, concertation sur un programme d'échange de seringues, collaboration pour la vaccination contre l'hépatite et coanimation de séries de rencontres pour parents d'adolescents.
- Promotion des activités offertes dans les maisons de jeunes.
- Orientation des jeunes.
- Services plus rapides d'aide psychosociale offerts aux jeunes fréquentant les maisons de jeunes et accompagnement des jeunes à la clinique jeunesse.

LA COLLABORATION ENTRE LES MAISONS DE JEUNES ET LES CENTRES JEUNESSE

- Relations spontanées avec l'accord du jeune concerné.
- Transmission d'informations pertinentes dans le but de soutenir les jeunes.
- Orientation et accompagnement de jeunes pour leur intégration aux activités offertes par la maison de jeunes.
- Partenaires à l'occasion de projets particuliers.

-
- Travail étroit avec des jeunes gravitant autour de la famille d'accueil. Travail en concertation avec les éducateurs ou les travailleurs sociaux auprès des jeunes en difficulté. En participant aux activités, les jeunes peuvent vivre des expériences positives, s'informer et échanger sur différents sujets, développer un réseau social et briser l'isolement dont ils sont parfois victimes. À ce titre, la fréquentation d'une maison de jeunes peut être bénéfique pour certains jeunes pris en charge par les centres jeunesse du Québec.

Toutefois, pour respecter la mission des maisons de jeunes et assurer l'intégration et la participation de tous, les jeunes qui font l'objet d'un suivi par les centres jeunesse doivent prendre eux-mêmes la décision de devenir membres d'une maison de jeunes. Enfin, la connaissance mutuelle de leur mission et de leur pratique par les intervenants des centres jeunesse et par les animateurs des maisons de jeunes est essentielle à leur collaboration.

AUTRES COLLABORATIONS

Bien qu'ils n'aient pas été nommés précédemment, d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux, tels que les centres hospitaliers et les centres de réadaptation, collaborent fréquemment avec les maisons de jeunes.

RECOMMANDATIONS

Les nombreuses collaborations libres et volontaires entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les maisons de jeunes du Québec illustrent la complémentarité de leurs interventions réciproques. En outre, ce partenariat augmente l'accessibilité des services et permet aux jeunes d'obtenir une réponse adaptée à leurs besoins.

En conséquence, il est nécessaire d'assurer la collaboration libre et volontaire entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les maisons de jeunes, notamment :

- en désignant un agent de liaison au sein du personnel du CLSC. Cette personne assurera la liaison avec le coordonnateur de la maison de jeunes ;
- en assurant aux maisons de jeunes l'accès aux ressources du CLSC en matière de prévention et de promotion de la santé et du bien-être ;
- en instaurant une collaboration libre et volontaire entre les directions de la santé publique des différentes régions régionales et les représentants des maisons de jeunes afin que ces derniers puissent participer activement à l'élaboration et au suivi des projets en matière de prévention et de promotion de la santé et du bien-être ainsi qu'aux comités dont le mandat touche la jeunesse.

CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES MAISONS DE JEUNES AU QUÉBEC

LE FINANCEMENT ÉQUITABLE DES MAISONS DE JEUNES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Le nombre des maisons de jeunes n'a pas cessé d'augmenter depuis une vingtaine d'années dans toutes les régions du Québec. Ce nombre a presque doublé depuis une dizaine d'années comme en fait foi le tableau ci-dessous :

Évolution du nombre de maisons de jeunes au Québec et des subventions accordées dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (de 1991-1992 à 2000-2001)			
Année financière	Nombre de maisons de jeunes*	Subventions totales \$	Subvention moyenne \$
1991-1992	172	8 380 500	48 724
1992-1993	178	8 917 500	50 098
1993-1994	183	9 332 500	50 997
1994-1995	188	9 377 500	49 878
1995-1996	198	9 517 960	48 071
1996-1997	221	10 306 553	46 636
1997-1998	253	11 526 231	45 558
1998-1999	275	12 850 068	46 728
1999-2000	278	13 377 473	48 120
2000-2001	304	16 259 803	53 486

* Ce nombre ne tient pas compte des maisons de jeunes ayant des points de services.

Ce développement important a été soutenu en bonne partie par les régies régionales de la santé et des services sociaux dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Selon leurs capacités financières, les régies régionales se sont efforcées d'assurer la meilleure répartition possible des maisons de jeunes sur leur territoire. Compte tenu du nombre de nouvelles maisons de jeunes et des possibilités financières limitées, la subvention moyenne a cependant eu tendance à régresser au cours des années.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, est venu redresser en partie la situation précaire des maisons de jeunes avec l'ajout d'un montant de près de 3 millions de dollars pour la consolidation de 269 maisons de jeunes et le développement de 15 nouvelles maisons. À l'occasion de ce sommet, le gouvernement du Québec s'est engagé à mieux soutenir les maisons de jeunes. La situation précaire des maisons de jeunes au Québec n'a alors été qu'en partie redressée et celles-ci sont toujours en attente d'une consolidation.

Le tableau qui suit présente la répartition des maisons de jeunes subventionnées par les différentes régions régionales de même que les subventions totales et les subventions moyennes pour l'exercice 2000-2001.

Répartition des maisons de jeunes Subventions totales et subventions moyennes pour l'exercice 2000-2001			
Régie régionale	Nombre de maisons de jeunes*	Subvention totale \$	Subvention moyenne \$
Bas-Saint-Laurent (01)	21	1 070 074	50 956
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	14	619 871	44 277
Québec (03)	31	2 000 978	64 548
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	28	1 358 580	48 521
Estrie (05)	18	891 956	49 553
Montréal-Centre (06)	23	1 732 091	75 308
Outaouais (07)	20	1 401 952	70 098
Abitibi-Témiscamingue (08)	7	492 500	70 357
Côte-Nord (09)	11	448 240	40 749
Nord-du-Québec (10)	5	350 960	70 192
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	19	805 000	42 368
Chaudière-Appalaches (12)	21	931 122	44 339
Laval (13)	6	403 356	67 226
Lanaudière (14)	21	803 860	38 279
Laurentides (15)	16	1 120 818	70 051
Montréal (16)	43	1 828 445	42 522
Total	304	16 259 803	53 486

* Ce nombre ne tient pas compte des maisons de jeunes ayant des points de service.

Même s'il existe de nombreuses maisons de jeunes en milieu urbain, ces organismes se sont surtout développés dans les milieux éloignés ou plus isolés, là où le désœuvrement des jeunes se fait davantage sentir.

Les régions régionales évaluent de façon très positive la contribution des maisons de jeunes au sein du réseau de la santé et des services sociaux et s'efforcent de leur apporter le meilleur soutien financier possible. En juin 2001, on comptait 59 maisons de jeunes admissibles au PSOC et qui étaient en attente d'une première aide financière pour l'exercice 2001-2002.

En outre, le tableau qui suit indique que 31 projets de maisons de jeunes étaient à ce moment en élaboration.

Nombre de maisons de jeunes en attente de financement dans les régions régionales pour l'exercice 2000-2001		
Régions	Maisons de jeunes admissibles¹⁰ et en attente de financement	Maisons de jeunes en démarche de création¹¹
01	Aucune	6
02	13	Aucune
03	4	Aucune
04	2	5
05	Aucune	Aucune
06	5	Aucune
07	2	5
08	2	Aucune
09	1	Aucune
10	1	Aucune
11	4	2
12	10	3
13	Aucune	Aucune
14	8	Aucune
15	5	6
16	2	4
Total	59	31

Les maisons de jeunes en attente d'une première aide financière sont surtout concentrées dans quatre régions, soit celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et des Laurentides. En Montérégie, il y a au moins huit maisons qui reçoivent des subventions minimales. Dans toutes les autres régions, les listes d'attente sont plus acceptables.

Devant les multiples besoins financiers de consolidation et de développement des maisons de jeunes, les régions régionales, de façon générale, donnent la priorité à la consolidation du financement des maisons actuellement subventionnées. Les régions régionales ne rejettent pas pour autant le développement de nouvelles maisons de jeunes mais elles accordent plutôt la priorité aux petites localités, aux milieux défavorisés et isolés.

¹⁰ Maisons de jeunes qui ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires et qui ont été jugées admissibles à ce programme.

¹¹ Les chiffres présentés sont approximatifs.

RECOMMANDATIONS

La création d'une maison de jeunes relève de l'initiative d'une communauté qui veut répondre aux besoins exprimés par ses membres. L'implantation d'une maison de jeunes implique également l'engagement de la communauté, qui se traduit notamment par la présence de bénévoles¹².

À ce titre, il est nécessaire de :

- continuer à soutenir financièrement les maisons de jeunes de façon équitable dans toutes les régions du Québec en assurant la meilleure répartition possible, et ce, en fonction des besoins exprimés par le milieu ;
- faire de la consolidation financière des maisons de jeunes une priorité tout en assurant un minimum de développement dans les milieux plus défavorisés et isolés.

¹² Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, gouvernement du Québec, 2001.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

Les maisons de jeunes reçoivent une aide financière dans le cadre du PSOC. Ce programme accorde un soutien au financement de base des organismes ou à leur fonctionnement général pour qu'ils puissent remplir leur mission. Le programme est régionalisé depuis avril 1994 et la responsabilité de l'évaluation et de l'attribution des subventions aux organismes communautaires relève des différentes régies régionales de la santé et des services sociaux.

Les régies régionales et le Ministère se sont donné des balises nationales de financement à la suite des travaux d'un comité ministériel qui a remis son rapport au ministre Jean Rochon en septembre 1997. Ce rapport s'est traduit par une adaptation de la brochure du PSOC qui présente une typologie des organismes communautaires et détermine des balises concernant le soutien financier approprié. Les maisons de jeunes font partie des organismes de « milieux de vie et de soutien dans la communauté » **et, à ce titre, peuvent recevoir une aide financière qui varie généralement entre 5 000 \$ et 100 000 \$**. Chaque régie régionale est responsable de l'application de ce cadre général et peut même se donner un cadre de financement plus adapté à sa réalité financière et territoriale. Ces montants ne constituent en aucun cas des subventions minimales ou maximales devant être accordées aux organismes communautaires de ce type, mais présentent plutôt des balises permettant d'appliquer la meilleure équité possible entre les divers organismes.

Les régies régionales ont déployé au cours de ces dernières années des efforts considérables pour mieux soutenir financièrement les maisons de jeunes de même que l'ensemble des organismes communautaires. Cependant, le contexte financier des dernières années (lutte au déficit) et les demandes grandissantes en provenance de l'ensemble des organismes communautaires ont réduit d'autant les marges de manœuvre des régies régionales.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MILIEU

Par ailleurs, plusieurs autres bailleurs de fonds sont préalablement associés au financement des maisons de jeunes. Le questionnaire auquel les maisons de jeunes ont répondu démontre que la plupart (72 %) d'entre elles reçoivent une aide financière de la part de leur municipalité. De celles-ci, 70 % bénéficient d'un financement de 8 000 \$ ou moins.

La participation financière des municipalités atteint en moyenne 9 950 \$ par maison de jeunes. Leur contribution indirecte au fonctionnement de ces organismes (loyer, téléphone, prêt d'équipement, etc.) est estimée à 6 270 \$.

L'ensemble des maisons de jeunes mentionnent différentes formes de collaboration avec les clubs sociaux. Ainsi 8 % des maisons de jeunes reçoivent une contribution

équivalente à 1 000 \$ et plus, 33 % reçoivent une contribution financière ou matérielle de moins de 500 \$ et 40 % évoquent une participation réciproque aux activités de chacun et l'organisation d'activités communes.

Des dons sont effectués au bénéfice des maisons de jeunes qui peuvent aussi compter sur divers programmes d'employabilité. Les maisons de jeunes mettent sur pied divers projets d'autofinancement de leurs activités qui ont pour effet de développer le sentiment d'appartenance et de fierté des jeunes à l'égard de leur maison.

Comme nous l'avons vu, la contribution des divers bailleurs de fonds demeure éminemment souhaitable et ne doit jamais être reléguée au second plan. Elle constitue d'ailleurs une condition préalable à une aide financière du PSOC.

La crédibilité des maisons de jeunes repose en bonne partie sur cette reconnaissance du milieu (municipalités, clubs sociaux, dons, activités d'autofinancement, etc.) et c'est sur cette base que peuvent être établis plus facilement divers liens de collaboration. Il ne faudrait donc jamais ménager les efforts pour faire en sorte que les municipalités, les clubs sociaux, les écoles, les établissements de santé et de services sociaux de même que d'autres organismes communautaires soient impliqués dans des relations positives et constructives avec les maisons de jeunes, que ce soit sous forme d'aide financière, de soutien matériel et technique ou de collaborations professionnelles.

L'ensemble de ces autres sources de financement peut atteindre jusqu'à 40 % du budget d'une maison de jeunes. C'est sur la base de cette implication et de cette reconnaissance du milieu que le PSOC peut plus facilement concrétiser son aide financière.

RECOMMANDATION

- Susciter la participation de plusieurs bailleurs de fonds et en tenir compte de façon positive dans le financement des maisons de jeunes.

LA SITUATION ACTUELLE DES MAISONS DE JEUNES : IMPACT DU SOUS-FINANCEMENT, CONDITIONS DE TRAVAIL ET FORMATION

La majorité des maisons de jeunes consacrent une partie trop importante de leur temps de travail à la recherche de financement. Les sources de financement sont très diversifiées et, pour la plupart, ponctuelles et non récurrentes. Elles n'apportent pas toujours la stabilité souhaitable et essentielle à l'équipe d'animation afin de créer, à long terme, des contacts significatifs avec les jeunes. Les programmes d'employabilité font en sorte que l'intégration et la formation d'un personnel temporaire sont onéreuses en temps et en énergie pour l'organisme qui ne réussit pas à rentabiliser son investissement. Le fait de devoir toujours recommencer avec des personnes différentes est essouffant pour les quelques permanents en place. On doit sans cesse former de nouveaux animateurs qui, une fois bien intégrés, doivent quitter la maison en raison de la fin du programme.

La qualification est un autre facteur de mobilité pour les travailleurs dans les maisons de jeunes. Les données obtenues par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec démontrent que la majorité des coordonnateurs (86 %) et la plupart des animateurs (73 %) œuvrant dans les maisons de jeunes possèdent une formation collégiale ou universitaire de premier ou de deuxième cycle. La formation des travailleurs relève généralement du domaine psychosocial ou de l'animation : techniques d'intervention en délinquance, techniques d'éducation spécialisée, service social, sexologie, animation culturelle, récréologie, etc. En dépit de la formation du personnel, le taux horaire moyen versé aux coordonnateurs est de 13,20 \$ et celui des animateurs de 10,10 \$ ce qui entraîne le départ des travailleurs qui obtiennent des emplois plus stables et mieux rémunérés.

Le temps utilisé pour amener d'abord les jeunes à s'adapter à de nouveaux animateurs et pour préparer en suite leur départ est une pure perte. Avec les années, le roulement de personnel entraîne une hésitation chez les jeunes lorsque vient le temps de créer une relation de confiance avec les animateurs et de s'investir dans les activités de leur maison.

Le manque de personnel permanent amène également les maisons de jeunes à réduire leur action. Cette situation exerce un effet non seulement sur les heures d'accessibilité mais aussi sur les objectifs visés. Les équipes d'animation se voient bien souvent contraintes d'œuvrer dans des situations difficiles telles que la recherche de financement et le maintien des heures minimales d'accessibilité. Elles ont donc peu de temps pour aborder des mandats qui demandent plus d'investissement. Il faut, dans ce contexte d'instabilité, se concentrer sur des actions de courte durée et répondre aux besoins primaires du projet maisons de jeunes. Il devient ainsi très difficile d'expérimenter des activités de stimulation, de traiter adéquatement l'information jeunesse et de développer avec les jeunes des projets à long terme.

L'ensemble des maisons de jeunes ayant répondu au questionnaire ont souligné qu'elles n'avaient pu réaliser certaines activités, et ce, faute de financement adéquat. Plusieurs d'entre elles ont expliqué les choix qu'elles doivent faire devant le manque de ressources humaines et matérielles. Les activités non réalisées ou laissées pour compte sont par ordre d'importance :

- l'implication dans le milieu, le partenariat ;
- les sorties extérieures ;
- le développement : « on reste à flot... » ;
- les activités de formation pour les jeunes et les intervenants.

En dépit du fait que la plupart des maisons de jeunes (74 %) peuvent compter sur la présence régulière de deux intervenants pendant les heures d'ouverture, les restrictions financières que vivent certaines maisons font en sorte qu'elles ne peuvent embaucher qu'un seul intervenant.

L'équipe qui porte le projet maisons de jeunes doit comprendre à la base des permanents dont le nombre peut varier en fonction des besoins du milieu et des activités que la

maison entend offrir aux jeunes de la communauté. Les maisons de jeunes qui bénéficient actuellement d'un meilleur soutien financier ont fait la démonstration de l'efficacité d'une équipe stable de cinq permanents, du rayonnement élargi auprès de leur communauté et de l'envergure des projets qui s'y concrétisent. La stabilité financière permet l'embauche et le maintien d'un personnel compétent et permanent.

Être en contact significatif avec les jeunes exige une responsabilité morale constante. Les animateurs deviennent des modèles d'identification et des adultes significatifs qui ont pour rôle de créer des liens de confiance avec les adolescents. Ils se doivent d'être accueillants, de considérer chaque membre du groupe individuellement, d'être attentifs et prêts à partager le vécu quotidien des jeunes qui fréquentent la maison. La mise en place d'une équipe d'animation permanente et stable permet aussi d'améliorer considérablement la collaboration entre les maisons de jeunes et le milieu (parents, institutions, organismes et autres), grâce à la continuité et à la crédibilité qu'elles pourraient apporter au sein de cette concertation.

L'investissement auprès des jeunes qui fréquentent ces maisons permet de faire réaliser à la société des économies au regard des frais engendrés par le recours aux services curatifs, le décrochage scolaire, le décrochage social, l'inaptitude au travail, le non-respect des différences chez les pairs, le sexisme qui mène à la violence conjugale, les mauvaises habitudes de consommation, etc.¹³. Il faut toutefois constater que dans le réseau de la santé et des services sociaux, près de 70 % de l'investissement budgétaire dans le secteur de la jeunesse est consacré à une très faible proportion des jeunes (3 %), majoritairement les adolescents en difficulté grave d'adaptation. De plus, on estime que la mise sous garde d'un jeune contrevenant, au Québec, implique une dépense quotidienne de 258 \$; sur une base annuelle, cela signifie environ 94 000 \$ par jeune. La moyenne des séjours en garde des jeunes contrevenants étant d'environ trois mois, on peut dire que la mise sous garde coûte environ 24 000 \$ par ordonnance de ce type¹⁴.

Les résultats du *Rapport Lebon : un an plus tard* démontrent qu'une fois le jeune entré dans le système de protection, son parcours devient prévisible et l'on connaît les coûts importants qu'il engendre. Il est clair que les actions curatives tardives sont les mesures qui offrent le moins de garantie d'efficacité malgré le fait qu'elles soient les plus coûteuses. Moins de 1 % des jeunes du Québec (3 600) profitent d'activités de réadaptation qui emploient 40 % du budget des centres jeunesse qui s'élève globalement à 580 millions de dollars. Pour quiconque administre des finances publiques, il y a là matière à réflexion. Rappelons que l'objectif ultime est de soutenir le développement harmonieux des enfants par une utilisation optimale des ressources¹⁵.

¹³ Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*, Montréal, 1997.

¹⁴ Claude Perreault, *Dix ans d'application au Québec de la Loi sur les jeunes contrevenants : Essai d'intégration de données diverses*, Québec, Direction de la planification, ministère de la Santé et des Services sociaux, juillet 1995.

¹⁵ Groupes d'experts en organisation clinique en matière jeunesse, *Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse. Bilan 1998-1999, le Rapport Lebon : un an plus tard...*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000.

Il faut mettre en évidence le fait que les maisons de jeunes font économiser une partie des coûts sociaux associés aux problèmes touchant la jeunesse en contribuant à les prévenir par un travail proactif. Un investissement majeur est consenti pour la prévention auprès des enfants du Québec, alors que par la suite, lorsqu'ils atteignent l'adolescence, il y a un manque de ressources évident pour les accompagner dans cette étape cruciale de leur développement.

Toutes ces considérations rappellent l'importance et la nécessité de mieux soutenir l'ensemble des maisons de jeunes. Le groupe de travail maintient donc sa recommandation de faire en sorte que les maisons de jeunes reçoivent de façon progressive et plus rapide un soutien financier minimal de 85 000 \$ dans le cadre du PSOC. Cette subvention permettrait à un plus grand nombre de maisons de jeunes d'assurer une meilleure stabilité de leurs ressources humaines. De façon plus précise, les maisons de jeunes pourraient compter en moyenne sur trois postes réguliers ou permanents, soit un poste de plus que dans la situation actuelle. Elles échapperaient davantage à la précarité des programmes d'employabilité sans pour autant s'en priver comme ressources d'appoint.

De son côté, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec revendique depuis plusieurs années l'embauche de cinq postes permanents en phase opérationnelle, soit l'équivalent de 145 560 \$¹⁶.

Bien entendu, il appartient à chacune des régions régionales de déterminer les besoins précis de consolidation et de développement des maisons de jeunes de son territoire.

RECOMMANDATIONS

- Viser de façon plus rapide à **assurer un soutien financier minimal de 85 000 \$** en appui à la mission des maisons de jeunes dans le cadre du PSOC. Ce meilleur soutien permettrait aux maisons de jeunes de compter en moyenne sur trois postes réguliers au lieu de deux comme c'est le cas actuellement. Ce soutien minimal contribuerait ainsi à l'amélioration des conditions de travail des animateurs et assurerait une stabilité des ressources humaines.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité des services offerts par les maisons de jeunes et atténuer ainsi les coûts sociaux et économiques attribuables aux problèmes vécus par les jeunes.
- Poursuivre le travail d'identification et d'évaluation des besoins en matière de consolidation et de développement des maisons de jeunes dans toutes les régions.

¹⁶ Pour plus de détails, consulter l'annexe 3.

LES POINTS DE SERVICE

Environ 10 à 20 % des maisons de jeunes ont implanté un ou plusieurs points de service de façon à rendre leurs services plus accessibles et ainsi à diminuer leurs coûts de fonctionnement. Les régies régionales tiennent compte, dans la mesure du possible, de ces situations particulières dans l'évaluation des demandes d'aide financière et dans l'attribution des subventions.

Les régies régionales manifestent cependant une grande prudence quant au développement systématique de points de service. Dans plusieurs cas, un point de service ne coûte pas beaucoup moins cher qu'une maison de jeunes, soit environ 10 000 \$ de moins selon les estimations fournies. Étant donné le grand nombre de maisons de jeunes déjà existantes, il ne faudrait surtout pas susciter un développement exagéré et non approprié de nouveaux points de service.

De fait, ces points de service sont nés de besoins réels de divers milieux communautaires (importance du nombre de jeunes, regroupement de petits villages, etc.) et correspondent à des formules administratives mises au point par les responsables de ces milieux. Il appartient aux régies régionales de poursuivre leur travail d'évaluation de chacune de ces situations particulières et de procéder à la meilleure répartition possible des ressources financières disponibles pour les services offerts par les maisons de jeunes de leur territoire.

RECOMMANDATION

- Tenir compte des points de service des maisons de jeunes pour des situations particulières en réponse à des besoins précis et à des pratiques adaptées au milieu communautaire.

LA REDDITION DE COMPTES

Dans le cadre du PSOC, tous les organismes subventionnés doivent présenter chaque année un rapport d'activité et des états financiers selon des règles précises. Les organismes doivent également tenir une séance publique d'information.

La reddition de comptes a pour but, bien entendu, de s'assurer que les subventions accordées ont été dépensées pour les besoins auxquels elles étaient destinées, mais elle représente également pour l'organisme une occasion privilégiée de prendre contact avec les représentants de la communauté et de s'assurer ainsi de la meilleure organisation possible des services.

RECOMMANDATION

- Continuer d'appliquer aux maisons de jeunes le processus de reddition de comptes tel que le prévoit le PSOC.

CONCLUSION

Acteur important auprès des 12 à 17 ans, les maisons de jeunes du Québec œuvrent depuis plus de vingt ans au développement des jeunes ainsi qu'à la promotion et à la défense de leurs droits. Étant de véritables lieux d'appartenance, ces organismes permettent aux jeunes de se retrouver, d'échanger, de s'informer, et ce, dans un environnement accueillant et chaleureux. De plus, l'approche éducative privilégiée par les maisons de jeunes implique la participation sociale et la responsabilisation des jeunes.

À travers les activités qu'elles proposent aux jeunes, les maisons de jeunes contribuent à la réalisation du mandat de promotion et de prévention de la santé et du bien-être inhérent à la mission du MSSS. Au fil du temps, les maisons de jeunes et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont mis en place les éléments indispensables à un partenariat vivant et essentiel. Dès lors, il semble nécessaire d'encourager ces initiatives de partenariat et de soutenir adéquatement les maisons de jeunes.

En terminant, il faut souligner que l'exercice réalisé dans le cadre du mandat confié au groupe de travail comporte certaines limites. En effet, quelques éléments du mandat n'ont pu être traités avec la profondeur initialement souhaitée. En effet, chacun des partenaires évoqués dans le présent document possède une autonomie d'action, des rôles ainsi que des mandats qui lui sont propres. Dans un souci de respect, les membres du groupe de travail ont préféré restreindre la portée des recommandations qu'ils ont formulées, et ce, afin de laisser la latitude nécessaire à l'émergence de collaborations.

ANNEXES

Annexe 1

THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DES MAISONS DE JEUNES EN MONTÉRÉGIE

Le tableau qui suit, tiré d'une étude réalisée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie¹⁷, permet de constater que bien qu'elles se fondent dans une programmation variée, la prévention et la promotion de la santé et du bien-être représentent des thématiques fréquemment abordées à l'occasion des activités offertes dans les maisons de jeunes.

Thèmes et principales activités	% de maisons dont la programmation aborde ces thèmes et activités
1. Loisirs (ex. : sports, ateliers, sorties, spectacles).	100 %
2. Information, sensibilisation et éducation (ex. : tabagisme, alcool, drogues, sexualité, inceste, sida, violence, traumatismes crâniens, etc.).	100 %
3. Acquisition de meilleures habitudes d'hygiène mentale (ex. : estime de soi, créativité, réduction des conflits, jeux de rôles, improvisation, etc.).	97 %
4. Relations interpersonnelles et familiales (ex. : communication, estime de soi, résolution de conflits avec les parents, négociation, médiation, préjugés et discriminations, etc.).	97 %
5. Développement du sens des responsabilités (ex. : implication des jeunes dans la programmation et la gestion des activités).	93 %
6. Diminution de l'inactivité (ex. : participation des jeunes aux activités).	93 %
7. Habitudes de vie et de consommation (ex. : tabagisme, activités physiques, nutrition, etc.).	93 %
8. Surconsommation (ex. : nourriture, alcool et drogues, télévision, jeux vidéo, etc.).	90 %

¹⁷ Christian Viens, *Les maisons de jeunes de la Montérégie : description et analyse des pratiques*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 1998, p. 11-12.

Thèmes et principales activités	% de maisons dont la programmation aborde ces thèmes et activités
9. Insertion et intégration des jeunes dans la communauté (ex. : aide aux devoirs, ateliers d'emploi, bénévolat, etc.).	83 %
10. Apprentissage de la vie associative et des règles démocratiques (ex. : implication des jeunes dans la programmation des activités).	83 %
11. Réduction des méfaits (ex. : vandalisme, conduite avec facultés affaiblies, consommation à risque, etc.).	80 %
12. Isolement et promotion du droit à la différence (ex. : préjugés et discrimination, valeurs, homosexualité, sida, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).	80 %
13. Développement du sens critique et de l'autonomie (ex. : confiance en soi, découverte de sa personnalité, développement d'habiletés, etc.).	80 %
14. Soutien social (ex. : formation d'animateurs, de pairs aidants, de gardiens avertis, clubs de gars et de filles, etc.).	80 %

Annexe 2

AXES D'INTERVENTION DANS LES MAISONS DE JEUNES¹⁸

- Promotion des droits des jeunes ;
- apprentissage de la vie démocratique et communautaire ;
- écoute active ;
- développement de saines habitudes de vie ;
- lutte contre la violence ;
- prévention du suicide et des toxicomanies ;
- promotion de la santé mentale ;
- aide aux travaux scolaires ;
- créations théâtrales, festivals de musique, organisation de voyages autofinancés ;
- aide aux personnes âgées (petits travaux d'entretien) ;
- etc.

¹⁸ Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *La prévention un choix de société*, Montréal, 1995.

Annexe 3

CADRE DE FINANCEMENT DES MAISONS DE JEUNES¹⁹

Le cadre de financement des maisons de jeunes comprend quatre phases qui visent à répondre aux besoins propres à chaque étape du développement des maisons de jeunes.

1. Phase de création

Mise en place du projet et de ses structures. La maison offre une ouverture partielle aux jeunes.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de deux permanents ;
- l'accompagnement par une maison de jeunes déjà implantée ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds	=	Budget total
70 %	30 %	=	100 %
50 000 \$	21 500 \$	=	71 500 \$

2. Phase de développement

Phase de transition et d'actualisations progressive du projet. Les heures d'ouverture aux jeunes sont augmentées.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de trois permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds	=	Budget total
70 %	30 %	=	100 %
85 000 \$	36 000 \$	=	121 500 \$

¹⁹ Le cadre de financement a été réalisé par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec.

3. Phase de consolidation

Période au cours de laquelle le projet se concrétise de façon plus constante. Les heures d'ouverture aux jeunes sont à nouveau augmentées.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de quatre permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds		Budget total
70 %	30 %	=	100 %
120 000 \$	51 500 \$	=	171 500 \$

4. Phase opérationnelle

Phase de maximalisation du projet. La maison atteint son plein fonctionnement.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de cinq permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds		Budget total
70 %	30 %	=	100 %
145 560 \$	62 237 \$	=	207 457 \$

Annexe 4

INITIATIVES ET PROJETS INNOVATEURS DANS LES MAISONS DE JEUNES²⁰

- Création d'une pièce de théâtre avec des personnes âgées et représentations devant la population ;
- campagne de promotion auprès des dépanneurs pour empêcher la vente d'alcool aux jeunes d'âge mineur ;
- organisation de tournois sportifs entre jeunes de plusieurs municipalités ;
- projet de prévention du vandalisme et de surveillance de quartier ;
- programme structuré d'aide aux devoirs avec des professeurs à la retraite ;
- plateau de travail pour les adolescents plus âgés en collaboration avec le centre local d'emploi ;
- programme « Les idées claires » : groupes de rencontre de jeunes et de parents pour mieux se comprendre face aux problèmes actuels de toxicomanie, de décrochage scolaire, de santé mentale ;
- café-rencontre sur la violence et les relations amoureuses chez les jeunes ;
- organisation d'un salon jeunesse ;
- participation à la mise sur pied de coopératives jeunesse de services ;
- parrainage de travail de milieu ou de travail de rue ;
- projet d'expérience de travail en collaboration avec la municipalité (travaux de nettoyage, peinture de bâtiments, etc.).

²⁰ Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *D'une maison à l'autre*, 1998.

Annexe 5

CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES MAISONS DE JEUNES²¹

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION PRIVILÉGIÉS

Objectifs ²²	Moyens d'action ²³
	<p>Actions visant à informer et à sensibiliser les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions informelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussions improvisées à partir du vécu et des demandes des jeunes. ▪ Disponibilité et explication de documentation écrite sur divers sujets. - Activités formelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres avec invités, témoignages. ▪ Jeux, simulations. - Principaux thèmes abordés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sexualité (incluant MTS/SIDA). ▪ Violence. ▪ Suicide. ▪ Toxicomanie. ▪ Etc.
<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'apprentissage de la démocratie et de ses mécanismes. • Faire l'apprentissage de la démocratie et de ses mécanismes. <ul style="list-style-type: none"> - offrir la possibilité de s'investir et de s'affirmer ; - développer leur sens des responsabilités ; - développer des habiletés pour choisir, négocier, réaliser et diriger leur vie. 	<p>Actions visant à développer les capacités et habiletés des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation, planification des activités de la maison de jeunes. - Organisation des actions visant à assurer l'autofinancement des sorties et activités de la maison de jeunes. - Participation au conseil de jeunes et/ou au conseil d'administration. - Organisation de tournois. - Gestion, planification de services offerts à l'intérieur de la maison de jeunes (cantine, radio). - Participation à l'entretien et à la décoration de la maison de jeunes.

²¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, *Cadre de référence régional : contribution spécifique des maisons de jeunes*, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, 2000.

²² Le document suivant nous a principalement servi de référence : Andrée Fafard, *Analyse de la contribution des maisons de jeunes à la santé et au bien-être des jeunes de Chaudière-Appalaches*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, juillet 1997.

²³ Dans une recherche publiée à l'automne 1998, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a exprimé une vision des activités en maison de jeunes qui rejoint les préoccupations énoncées par les maisons de jeunes de notre région : « Les activités occupationnelles sont vues comme des moyens plutôt que des objectifs d'action pour responsabiliser les jeunes dans leur temps de loisirs. Il s'agit donc de loisirs de participation et de responsabilisation plutôt que de loisirs de consommation » (Christian Viens, *Les maisons de jeunes de la Montérégie : description et analyse des pratiques*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, octobre 1998, p. 12).

Objectifs ²⁴	Moyens d'action ²⁵
<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'apprentissage de la vie communautaire et ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - respecter les autres et soi-même. 	<p>Actions visant à faire de la maison de jeunes un environnement sain qui aide les jeunes à être et à demeurer en santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règle : tolérance zéro au regard de l'usage de l'alcool et des drogues. - Règle : usage modéré de la cigarette. - Règle : respect de soi, des autres et des biens communs. - Responsabilisation du jeune en fonction de la gravité de la faute et de son attitude à l'égard du geste commis.
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une amélioration de la capacité des jeunes d'avoir de meilleures relations avec leur entourage. • Favoriser une implication des jeunes dans leur milieu. 	<p>Actions visant à agir avec la communauté afin de créer un milieu de vie où les jeunes ont une place valorisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la maison de jeunes. - Activités et rencontres avec des parents de jeunes fréquentant la maison de jeunes. - Activités diverses entraînant l'implication et la visibilité des jeunes dans la communauté.
<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler les jeunes afin d'élargir leurs connaissances face à la culture. 	<p>Autres activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités sportives diverses. - Activités de loisirs diverses. - Sorties diverses. - Activités sociales diverses. - Activités culturelles diverses.

²⁴ Le document suivant nous a principalement servi de référence : Andrée Fafard, *Analyse de la contribution des maisons de jeunes à la santé et au bien-être des jeunes de Chaudière-Appalaches*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, juillet 1997.

²⁵ Dans une recherche publiée à l'automne 1998, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a exprimé une vision des activités en maison de jeunes qui rejoint les préoccupations énoncées par les maisons de jeunes de notre région : « Les activités occupationnelles sont vues comme des moyens plutôt que des objectifs d'action pour responsabiliser les jeunes dans leur temps de loisirs. Il s'agit donc de loisirs de participation et de responsabilisation plutôt que de loisirs de consommation » (Christian Viens, *Les maisons de jeunes de la Montérégie : description et analyse des pratiques*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, octobre 1998, p. 12).

CONTRIBUTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES JEUNES

Éléments de santé et de bien-être ²⁶	Portée des actions menées par les maisons de jeunes ²⁷
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Capacité qu'ont les individus, les groupes et les collectivités à satisfaire leurs besoins, à réaliser leurs ambitions et à s'adapter à leur milieu. ◆ Capacité physique, psychique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer, d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie. 	<p>Actions de promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les MDJ²⁸ permettent aux jeunes d'avoir une emprise sur leur réalité en les incitant à s'impliquer tant dans le choix et l'organisation des activités que dans la gestion de la maison. • Les MDJ ont comme principe de base d'amener les jeunes à être les principaux acteurs de leur développement et à compter sur leurs forces individuelles et collectives pour se réaliser (bref, prendre en charge leur vie). L'intervention doit donc refléter et traduire ce principe d'action. • Les MDJ font la promotion de valeurs telles que l'acceptation des différences, l'égalité des sexes et des races, le respect de l'environnement, la prise en charge de sa vie et de son avenir. • Les MDJ brisent l'isolement ; elles font par ailleurs la promotion du droit à la différence. • Les MDJ apprennent aux jeunes à faire des choix conscients et éclairés en leur permettant de recevoir de l'information mais surtout de la traiter et de l'intégrer. • Les MDJ sont des carrefours d'information accessibles également à ceux qui ne fréquentent pas les maisons mais qui sont à la recherche d'information sur des sujets touchant la jeunesse. • Les MDJ développent chez les jeunes le sens des responsabilités par la prise en charge et la gestion de leurs temps libres. • Les MDJ permettent l'apprentissage de la démocratie dans la mesure où les jeunes sont invités à jouer un rôle actif dans la prise de décision et à s'ouvrir à leur communauté.

²⁶ Avant de présenter la définition de la contribution attendue des maisons de jeunes à la santé et au bien-être des jeunes, il nous est apparu important de s'entendre sur la notion de santé et de bien-être. Afin de baliser cette notion, nous nous sommes référés à la documentation suivante :

- Blanchet (1993), *La prévention et la promotion en santé mentale, préparer l'avenir*.
- CHRO (1991), *Déterminants de la santé et du bien-être et cadre conceptuel*.
- CRRSSS (1999), *Agir ensemble pour la santé et le bien-être des enfants et des adolescents*.
- MSSS (1989), *Orientations pour améliorer la santé et le bien-être*.
- RRSSS-CA (1998), *Les orientations régionales en promotion du bien-être et en prévention primaire des problèmes psychosociaux chez les enfants et les jeunes*.

²⁷ L'information présentée ici provient du document : *La prévention un choix de société*, RMJQ, décembre 1995.

²⁸ Maisons de jeunes.

Éléments de santé et de bien-être²⁶	Portée des actions menées par les maisons de jeunes²⁷
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déterminants de la santé et du bien-être en ce qui concerne les habitudes de vie, l'environnement physique et humain (social, économique, culturel, politique), le système de services de santé et de services sociaux (organisation, qualité, accessibilité) et les caractéristiques propres à l'individu (génétique, histoire, expériences de vie, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les MDJ favorisent une meilleure hygiène mentale : le jeune est amené à parler, à exprimer ses sentiments et ses émotions, à prendre conscience de ses problèmes, à prendre le temps de réfléchir, à chercher des solutions. • Les MDJ favorisent une meilleure santé physique et une meilleure nutrition : le jeune est en effet amené à faire le lien entre sa condition physique ou mentale et ses habitudes de vie et de consommation. • Les MDJ diminuent l'inactivité des jeunes qui les fréquentent : ceux-ci sont amenés à faire eux-mêmes les démarches qui mèneront à la réalisation de leurs projets.
<p>Facteurs de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Facteurs qui influencent négativement la trajectoire de développement du jeune ; cette trajectoire de risque peut être détournée par la présence de <i>facteurs de protection</i> qui deviennent des catalyseurs des forces du jeune. <p>Facteurs de robustesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Facteurs favorables à la santé. ◆ Facteurs qui agissent sur les déterminants de la santé et du bien-être. 	<p>Actions de prévention (primaire et secondaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les MDJ adoucissent les tensions familiales à partir de discussions entre le jeune et l'animateur ou l'animatrice sur la situation familiale du jeune. • Les MDJ traitent et rentabilisent l'information sur différents sujets (sexualité, santé, travail, école). Elles font du dépistage et orientent les jeunes vers les ressources appropriées. • Les MDJ combattent la surconsommation en permettant aux jeunes de réaliser des projets constructifs et en les amenant à réfléchir sur leurs habitudes de consommation. • Les MDJ contribuent à l'insertion et l'intégration sociale des jeunes qui les fréquentent en facilitant leur implication. <p>Actions de prévention (tertiaire, de type réadaptation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des caractéristiques et de la mission des organismes, on ne s'attend pas nécessairement à ce que les maisons de jeunes apportent une contribution en matière de réadaptation ou de prévention tertiaire (ex. : actions dans le domaine de la diminution des récidives).

Annexe 6

INVENTAIRE DES TÂCHES À RÉALISER DANS UNE MAISON DE JEUNES²⁹

Axe	Description	Responsabilités
Animation des structures démocratiques	Un des objectifs prioritaires du travail dans une maison de jeunes est de permettre aux jeunes de faire l'apprentissage de la démocratie par l'organisation de leur temps de loisirs. Nous souhaitons qu'ils aient une emprise réelle sur les décisions qui concernent leur maison, développant et expérimentant ainsi leur sens des responsabilités.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les jeunes sur le fonctionnement des structures démocratiques de la maison de jeunes et du RMJQ. • Voir à la participation active et réelle des jeunes lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de leur maison. • S'assurer de la présence de jeunes au conseil d'administration de la maison et les soutenir dans leurs responsabilités. • S'assurer que, tout au long de l'année, l'ensemble des jeunes soient informés afin qu'ils prennent part aux décisions qui concernent leur maison et le RMJQ. • Voir à la mise en place d'un comité de jeunes et y apporter le soutien nécessaire. • Sensibiliser les jeunes à la vie associative du RMJQ. Voir à la préparation et à la participation des jeunes à l'Assemblée générale annuelle du RMJQ. • S'assurer que les jeunes soient représentés au comité régional jeunes et leur offrir le soutien nécessaire. • Amener les jeunes à faire des liens entre leurs apprentissages à la maison de jeunes et leur vie en société.
Traitement de l'information jeunesse	<p>Une quantité impressionnante d'information jeunesse parvient chaque année aux maisons de jeunes. Il est donc important de consacrer du temps au traitement de cette information.</p> <p>Qu'il s'agisse d'informations touchant la santé des jeunes, leurs droits, leur éducation, leurs comportements, ou d'activités et de services qui leur sont offerts, il est nécessaire de créer les moyens et les occasions qui assurent l'acheminement efficace de ces informations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le contenu et la provenance de l'information jeunesse qui parvient à la maison. • Faire la recherche de l'information et des ressources qui rejoignent les préoccupations des jeunes. • Créer des outils d'animation et de vulgarisation pour faire circuler l'information disponible auprès des jeunes. • Animer des activités d'information, de sensibilisation et de réflexion avec les jeunes. • Amener les jeunes à développer leur sens critique. • Faire participer les jeunes aux démarches de recherche et de diffusion de l'information.

²⁹ Regroupement des maisons de jeunes du Québec, *Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*, Montréal, 1997.

Axe	Description	Responsabilités
Activités de stimulation	<p>Les maisons de jeunes fondent leur travail sur l'apprentissage et l'expérimentation. Elles se veulent des lieux de stimulation qui permettent aux jeunes d'élargir leurs horizons et leurs connaissances face à la culture.</p> <p>Nous souhaitons que les jeunes fassent des découvertes à l'occasion de leur passage à la maison de jeunes et qu'ils prennent conscience de leur potentiel. Nous voulons mettre à profit leur créativité non seulement au moyen d'activités stimulantes, mais également dans la recherche de solutions originales aux situations et aux problèmes qu'ils vivent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la recherche sur des activités de stimulation qui pourraient être proposées aux jeunes. • Préparer des activités choisies par les jeunes et les animateurs. • Planifier et présenter aux jeunes une série d'activités qui stimulent leur potentiel et leur autonomie. • Assister et encourager l'expression et la prise de parole à travers les activités de la maison de jeunes. • Expérimenter avec les jeunes des projets novateurs. • Créer les moyens et les occasions qui puissent amener les jeunes à s'autostimuler. • Assister et stimuler la prise de contact des jeunes avec leur entourage.
Travail administratif	<p>Il est important de pouvoir compter sur un poste réservé aux opérations administratives.</p> <p>Sans cette ressource, ces tâches doivent être prises en charge par les autres membres de l'équipe, ce qui réduit d'autant le travail essentiel à la qualité de l'animation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les tâches liées au secrétariat : traitement du courrier, envoi divers, achats de matériel de bureau, etc. • Tenir les livres et assurer la comptabilité de la maison, des projets et des événements spéciaux. • Payer les fournisseurs. • Préparer les rapports financiers. • Effectuer les dépôts. • Préparer les payes. • Organiser et gérer le matériel informatique : mettre sur pied un système de classement et voir à son utilisation. • Participer à l'élaboration des demandes de subventions.

Axe	Description	Responsabilités
Coordination, représentation et concertation	<p>La tâche principale de la coordination est de s'assurer que tous les intervenants (animateurs, jeunes, conseil d'administration, communauté) saisissent bien la mission de l'organisme et que l'organisation du travail se fasse en conformité avec les objectifs poursuivis par la maison de jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le travail en vue d'élaborer le programme annuel d'activités ainsi que les stratégies et actions nécessaires pour l'atteinte des objectifs, et ce, en conformité avec les orientations et décisions prises par l'AGA et le conseil d'administration de la maison de jeunes et du RMJQ. • Coordonner la préparation du budget et surveiller l'application du budget approuvé. • Coordonner le travail d'équipe : embauche du personnel, application des conditions de travail, supervision des plans de travail en conformité avec le projet maison de jeunes, évaluation annuelle du fonctionnement de la maison et diffusion de l'information à l'interne et à l'externe. • Voir au fonctionnement des instances démocratiques de la maison : préparation des assemblées générales, des réunions du conseil d'administration, du comité exécutif et des divers comités de travail ; développement et maintien de la vie associative. - Susciter le questionnement au sein des instances concernant les dossiers traités. • Préparer les rapports périodiques et le bilan annuel : information aux membres de la corporation et du conseil d'administration sur les activités de la maison, formulation des recommandations concernant l'orientation de la maison de jeunes. • Coordonner les activités de communication : relations avec les gouvernements et les entreprises, et préparation des demandes de subventions. Informer la population et les ressources du milieu concernant les activités de la maison de jeunes. Représenter la maison de jeunes à l'occasion d'événements particuliers, de colloques et de séminaires. • Coordonner les activités de concertation avec les ressources du milieu et au sein du RMJQ.

Annexe 7

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DES CLUBS SOCIAUX

Les données obtenues par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec permettent d'exposer de façon plus détaillée la participation des municipalités et des clubs sociaux.

1. Participation des municipalités :

- Les données indiquent que 75 % des maisons de jeunes bénéficient de services et/ou de prêts d'équipement et de matériel de la part de leur municipalité ;
- Par ailleurs, 72 % des maisons de jeunes reçoivent une aide financière directe de la part de leur municipalité. De celles-ci, 70 % obtiennent un financement de 8 000 \$ ou moins ;
- Finalement, 10 % des maisons de jeunes ne reçoivent aucun soutien financier ou matériel de la part de leur municipalité.

2. Participation des clubs sociaux

- Selon les données, 40 % des maisons de jeunes mentionnent une participation réciproque aux activités de chacun ainsi que la présence d'activités communes ;
- Par ailleurs, 33 % des maisons de jeunes reçoivent une contribution financière peu élevée (moins de 500 \$) de la part des clubs sociaux et 20 % d'entre eux soutiennent les maisons de jeunes dans leur campagne de financement ;
- Finalement, 32 % des maisons de jeunes disent procéder à des échanges de services avec les clubs sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

Nathalie Dubé. Les maisons de jeunes : étude sur les maisons de jeunes membres du Regroupement des maisons de jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2000.

Andrée Fafard. Analyse de la contribution des maisons de jeunes à la santé et au bien-être des jeunes de Chaudière-Appalaches, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches en collaboration avec l'Association des maisons de jeunes de Chaudière-Appalaches, 1997.

Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse. Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse. Bilan 1998-1999, le Rapport Lebon : un an plus tard..., ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000.

L'R des centres de femmes du Québec et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Cadre de référence pour le financement des milieux de vie : Les centres de femmes et les maisons de jeunes, avril 1998.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. Brochure : Programme de soutien aux organismes Communautaires 2000-2001, Québec, gouvernement du Québec.

Claude Perreault. Dix ans d'application au Québec de la Loi sur les jeunes Contrevenants : Essai d'intégration de données diverses, Québec, Direction de la planification, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995.

Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Cadre de référence régional : contribution spécifique des maisons de jeunes, 2000.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. Orientations quant au développement et au financement des organismes communautaires de programme jeunesse famille, 1999.

Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes, Montréal, 1997.

Regroupement des maisons de jeunes du Québec. D'une maison à l'autre, 1998.

Regroupement des maisons de jeunes du Québec. La prévention un choix de société, Montréal, 1995.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, gouvernement du Québec, 2001.

Christian Viens. Les maisons de jeunes de la Montérégie : description et analyse des pratiques, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 1998.

